



Protection en cas de décès

Par Dada51

Bonjour je suis David 45 ans de la marne voilà ma question
Nous voulons avec ma femme acheter je terrain à bâtir à coter de notre maison pour y construire un garage ,mais la banque nous a dit qu on ne pouvait pas fair le rachat de crédit de ma maison que j ai acheter seul avant notre mariage car ma femme n est pas sur l acte de propriété du bien je voulais savoir la meilleure façon pour que ma femme sois avec moi propriété de ce bien à savoir que j ai un enfant d un premier lit comment peut-on fair pour que ma femme sois protégé jusqu'à à la fin de ça vie qu elle puisse garder la maison sans que personne ne puisse la mettre à la rue et qu'elle ce retrouve sans rien merci d avance

Par ESP

Bonjour
La solution pour que madame devienne co-proprétaire est de lui faire donation d'une partie de la maison.. Ou de choisir la communauté universelle. Parlez-en à votre notaire.

Par Dada51

Bonjour merci de votre réponse je lui en ai parler aujourd'hui et il propose une donation au dernier des vivants